



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24 / 06 / 2024

Dossier complet le : 24 / 06 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8089

1 Intitulé du projet

Rénovation d'un ensemble de trois bâtiments avec construction d'un auvent drive et d'ombrières photovoltaïques sur parking.

L'objet du dossier concerne la modification du parking existant passant de 189 places à 156.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ATTESAC

Raison sociale

N° SIRET

3 4 3 8 7 8 1 4 6 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CASSETTA

Prénom(s)

Antoine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. Le parking comptera 156 places après travaux.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la rénovation des 3 bâtiments à usage commercial avec la création d'un Drive, la création d'ombrières sur une partie du parking et la suppression d'une partie des places de stationnement, notamment au niveau du auvent Drive.

L'aire de stationnement sera divisée comme suit :

- 11 places personnel
- 145 places pour les clients
- dont 8 places PMR
- dont 4 places pour véhicules électriques (1 des 4 places est PMR)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de répondre au besoin commercial en proposant des bâtiments rénovés, plus accessibles et s'intégrant mieux dans leur environnement.

Les bâtiments seront plus respectueux de l'environnement tant dans leur fonctionnement (énergie renouvelable photovoltaïque produite sur place) que dans leur aménagement extérieur (plantation d'arbres) et correspondront aux attentes en matière de respect de l'environnement et d'artificialisation des sols.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en la construction d'un auvent drive, d'ombrières photovoltaïques et du réaménagement du parking avec des îlots de verdure.

Phase de construction et d'aménagement :

- modification du parking à l'endroit de l'auvent Drive
- construction de l'auvent
- modification des couleurs des bardages
- aménagement des entrées des cellules commerciales
- aménagement du parking (VRD et paysagements) :
 - préparation des massifs béton supports des poteaux galva des ombrières
 - réalisation de la charpente galva support de l'installation
 - pose des panneaux photovoltaïques des ombrières (pour une surface de 829 m²)
- plantation des 36 arbres de haute tige supplémentaires au moyen d'essences locales, des haies le long de la CD14.

Les panneaux photovoltaïques situés sur l'auvent du Drive seront posés sur plots . La surface de photovoltaïque prévue en toiture est de 379 m².

La durée prévue du chantier varie entre 9 et 12 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est conçu pour répondre aux derniers critères requis en matière d'économie d'énergie et respect de l'environnement.

Les accès ne seront pas modifiés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux autorisation administratives suivantes :

- un permis de construire,
- une demande d'autorisation d'exploitation commerciale,
- un examen au cas-par-cas au titre de la rubrique 41a de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (objet du présent dossier).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise des bâtiments	6 483 m ²
Voirie (dont 156 places de stationnement)	9 788 m ²
Espaces verts	9 209 m ²
TOTAL UNITE FONCIERE	25 480 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

--

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Baralle du 26/02/2018
zone UE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

--

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du projet sont : - Grand Marais de Baralle et prairies de Marquion (Type 1 310030107) situé à 200m au sud - Le complexe écologique de la Vallée de la Sensée (Type 2 3100072) situé à 100m au sud et s'étendant vers l'est et le nord
En zone de montagne ?	☐	☒	Projet situé dans le département du Pas-de-Calais.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone concernée par un arrêté de protection de biotope sur le site du projet. Les plus proches sont à plus de 10 km : - Terril Pinchonvalles (FR3800093) - 28 km - Massif Forestier De La Lanière (FR3800773) - 57 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Baralle est située à environ 109 km de la côte de la baie de Somme et 103 km des plages de Dunkerque
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucune zone concernée par une de ces protections sur le site du projet. Le plus proche est la réserve naturelle régionale Escaut rivière (FR9300091) à environ 10 km Et le parc naturel régional de Scarpe-Escaut (FR8000037) à environ 20km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou monument historique, ni périmètres de protection, sur ou à proximité du site du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide à proximité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Sans objet
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un site à proximité (100m) : - Ets WIART (NPC6206723) - ancienne station service Autres sites : - 1 installation classée SEVESO à 2km : DE SANGOSSE (Site N° 0070.02464)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Sans objet
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection rapprochée sur le site du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit sur le site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site à proximité du projet. Le plus proche est : Vallée de la Scarpe et de l'Escaut (FR3112005) situé à plus de 20km
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé à proximité du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de prélèvements d'eau de surface ou souterraine. Le volume d'eau utilisé quotidiennement sera issu du réseau public d'eau potable et couvrira les besoins sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain déjà artificialisé et bâti. Il n'y aura pas de modifications prévues des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Certains éléments non conservés des bâtiments existants seront évacués vers les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Equilibre de déblai et remblai sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet se situe sur un terrain déjà bâti et urbanisé, déjà raccordé aux réseaux existants. Les activités sur site n'augmenteront pas la consommation d'eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Au contraire, l'objectif du projet est de ramener de la végétation sur le parking, d'arborer les alentours des bâtiments et d'augmenter la quantité d'arbres.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone et sur des parcelles déjà urbanisées, en dehors de toute zone Natura 2000. Au vu de sa distance par rapport aux zones Natura 2000, sa nature et l'absence de rejets (atmosphériques, aqueux) issus de son activité, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrite au formulaire standard de données.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe dans une zone déjà urbanisée, il est en zone UE du PLU de BARALLE. Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers n'est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Retrait-gonflement des argiles: projet en zone d'aléa faible Inondation : non concerné Radon: commune en catégorie 1 (faible) Mouvements de terrain : - Séisme: projet en zone de sismicité faible (2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	En l'absence de rejets (atmosphériques, aqueux) issus de son activité, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires pour la population dans sa phase de fonctionnement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	De part la nature de son activité commerciale, le site est amené à générer du trafic de véhicules légers et de poids-lourds pour les livraisons. Une partie de ce trafic est existante du fait que les bâtiments commerciaux sont existants et ont déjà été occupés. La réhabilitation des bâtiments et notamment la construction du Drive peut amener à l'augmentation de ce trafic.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet est susceptible de provoquer des nuisances sonores de façon temporaire, durant la phase de travaux. En phase exploitation, le bruit sera limité au trafic de véhicules des clients et des livraisons.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Au-delà de l'activité générée par le site, il n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La station service existante sur le site peut être source de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations de façon temporaire, durant la phase de travaux. En phase exploitation, il n'est pas susceptible de provoquer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerné
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les enseignes et l'éclairage du parking seront éteints en dehors des heures d'exploitation du commerce.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un éclairage public existe déjà, en lien avec l'activité commerciale située autour du projet.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'engendrer des émissions de polluants et poussières de façon temporaire, durant la phase de travaux. En phase exploitation, l'activité commerciale et sportive du site ne causera pas de rejets significatifs de poussières ni de polluants dans l'air en dehors du trafic de véhicules associés.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine de rejets en : - eaux usées domestiques, - eaux pluviales et de ruissellement
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées dans le réseau public existant. Les eaux pluviales également, mais après rétention dans un bassin d'orage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine de rejets d'eaux usées liés à un usage domestique. Elles seront rejetées dans le réseau public existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, des déchets seront produits par les travaux de construction, notamment des déchets inertes (béton...), non dangereux et dangereux (peintures...). L'exploitation de la zone occasionnera la production de déchets non dangereux (plastiques, cartons, papiers, verres, métaux). Les déchets seront triés et acheminés vers les filières de retraitement agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le but du projet est justement d'améliorer l'intégration de la zone dans le paysage en créant des massifs boisés masquant une partie des bâtiments et des haies le long de la route.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est déjà urbanisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé aux abords d'une zone commerciale. L'activité supplémentaire aura un impact négligeable sur la fréquentation de la zone.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site est situé à environ 37 km de la frontière avec la Belgique. L'attrait de la zone d'activité au-delà d'un rayon de 30 km est très faible, voire nul.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Projet non concerné.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Néant

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du faible impact du projet sur l'environnement immédiat et aux abords lointains et proches du site, ainsi que de l'amélioration apportée par le projet, il nous semble que notre projet ne soit pas sujet à une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Insertion du projet dans le paysage	☒
2	Annexe 9 - Plan de masse existant	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom CASSETTA

Prénom Antoine

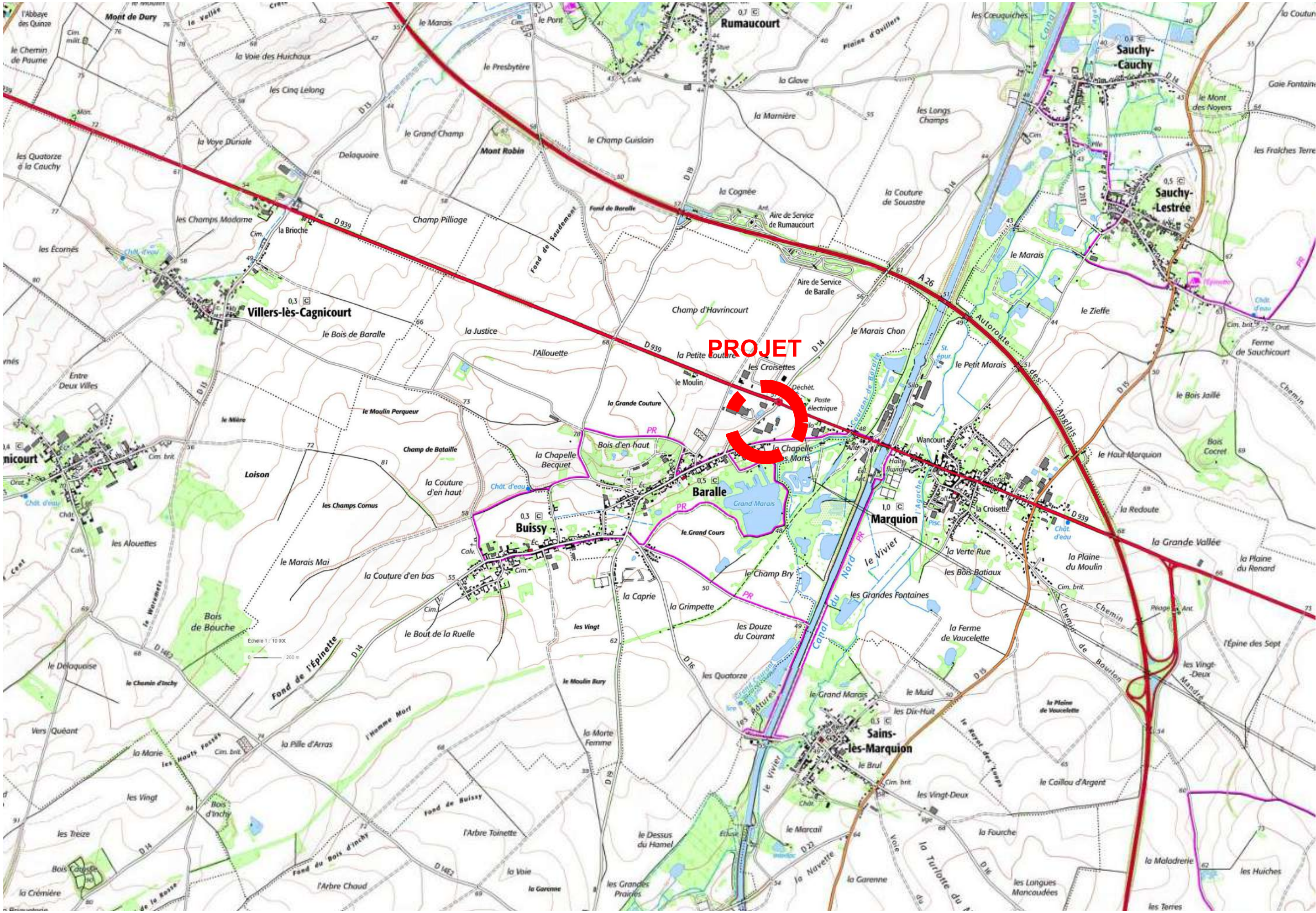
Qualité du signataire représentant de la SCI ATTESAC

À BARALLE

Fait le 1 / 7 / 0 6 / 2 0 2 4

Signature du (des) demandeur(s)





Plan de situation 1/25 000e
ÉTUDE DE CAS PAR CAS

Rénovation des cellules commerciales, construction d'un drive et réfection du parking

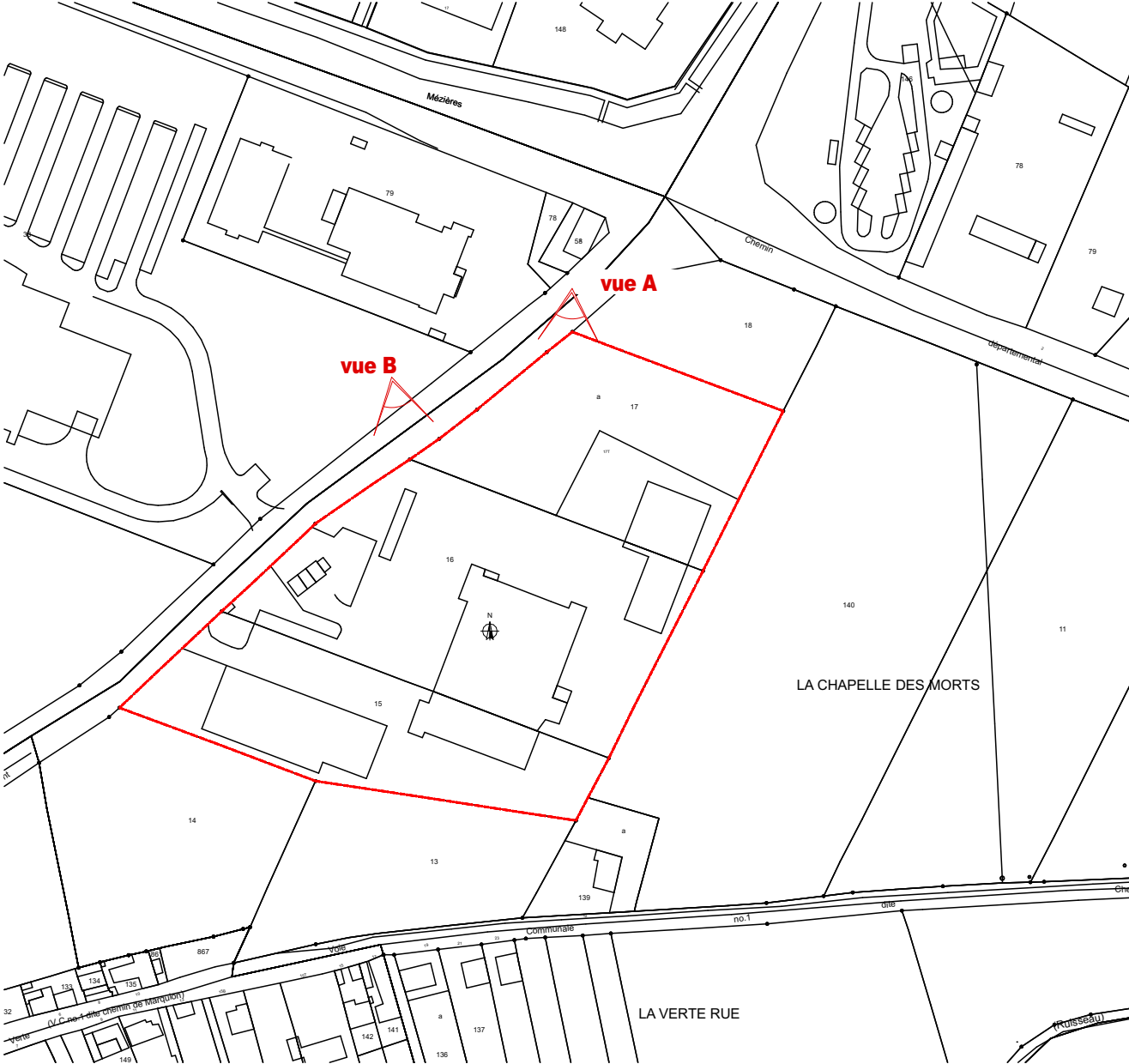
CD14- 62860 BARALLE



Vue A (juin 2023)



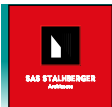
Vue B (09 mai 2023)



Photographies
ÉTUDE DE CAS PAR CAS



Plan des abords du projet 1/2000e
ÉTUDE DE CAS PAR CAS



SASU STALHBERGER
D. STALHBERGER Architecte
E-mail: stalhberger.architecte@gmail.com
Téléphone 06 71 20 31 79
RUE DU CLOS MATIGNON
35400 SAINT MALO

Rénovation des cellules commerciales, construction d'un drive et réfection du parking
CD14- 62860 BARALLE

Annexe
6a

Bassins de rétention d'eaux pluviales
du centre commercial

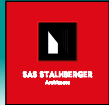
Courant de Baralle

PROJET

Grand marais

Canal du Nord

Réseau Hydrologique 1/5000e
ÉTUDE DE CAS PAR CAS

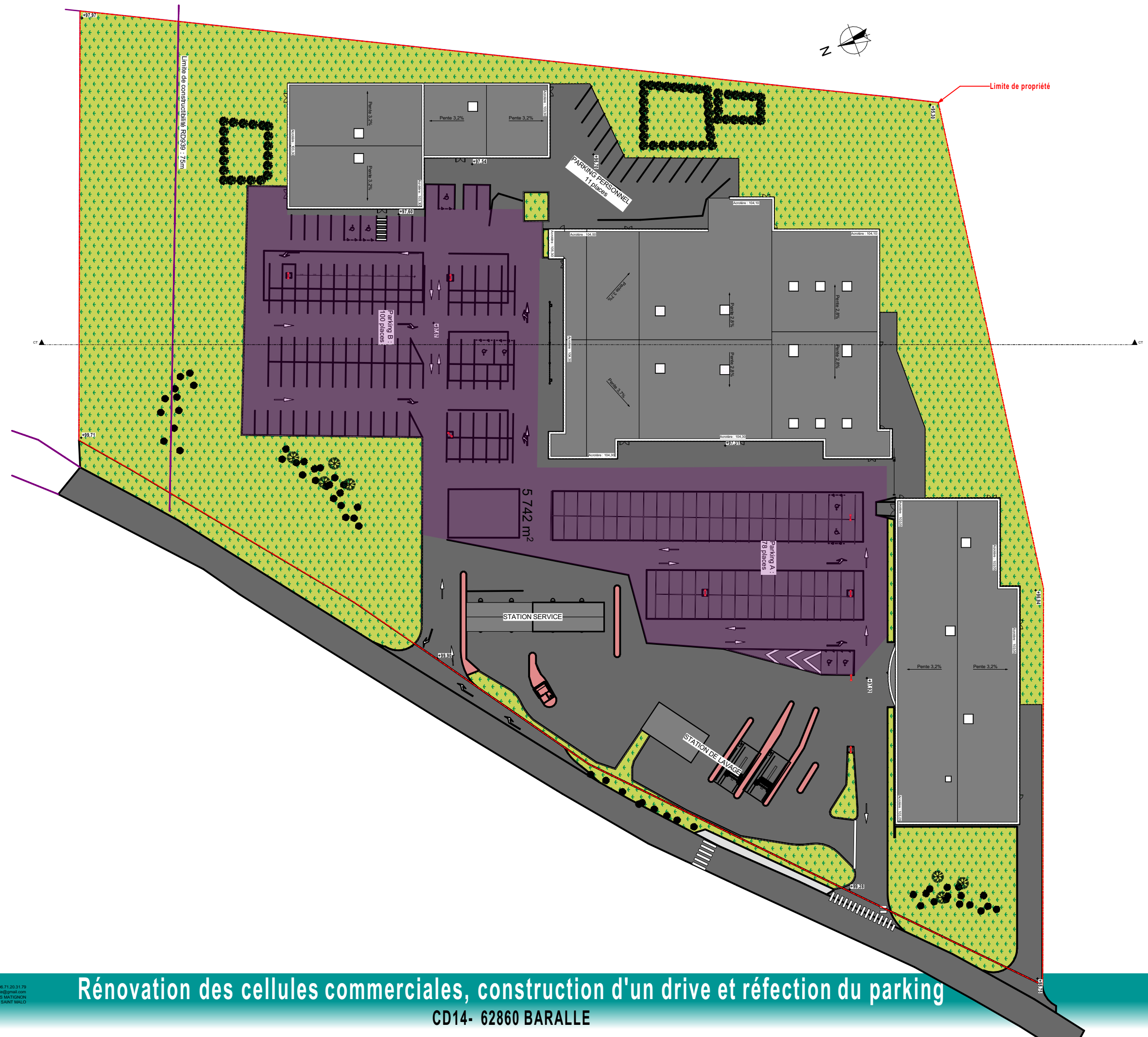


SASU STALHBERGER
D. STALHBERGER Architecte
Téléphone 06 71 20 31 79
E-mail stalhberger.architecte@gmail.com
RUE DU CLOS MATIGNON
35400 SAINT MALO

Rénovation des cellules commerciales, construction d'un drive et réfection du parking
CD14- 62860 BARALLE

Annexe
6b





Plan de masse existant 1/1000e ÉTUDE DE CAS PAR CAS

Rénovation des cellules commerciales, construction d'un drive et réfection du parking
CD14- 62860 BARALLE

